

Retraites, impôts... Le retour à un budget calqué sur celui de 2024 ferait lourdement dérapager les comptes

Le scénario d'une France sans budget au 1^{er} janvier 2025 semble presque inévitable. Ce lundi, le premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur le budget de la Sécurité sociale, en activant l'article 49.3 de la Constitution. Dans la foulée, Marine Le Pen a assuré que le Rassemblement national voterait l'ensemble des motions, « d'où (qu'elles) viennent », y compris de la gauche. Ainsi, sauf retournement de situation, le gouvernement Barnier devrait tomber et, par conséquent, le budget de la Sécurité sociale - sur lequel il a déclenché son 49.3 - être rejeté. De même, le budget de l'État serait mis en suspens.

Dans ce cas, ce serait le budget de 2024 - ou presque - qui pourrait s'appliquer en attendant que les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sortent de l'ornière parlementaire et politique dans laquelle ils sont ensablés. En effet, en cas de chute du gouvernement actuel, le prochain pourrait déposer un projet de loi permettant de demander aux députés la reconduction des impôts tels que votés dans la loi de finances 2024. La France pourrait donc éviter un shutdown à l'américaine, c'est-à-dire une paralysie budgétaire al-

lant jusqu'à empêcher de payer les fonctionnaires.

Pour certains contribuables, cependant, la facture se révélerait salée. Sans nouvelle loi de finances, le barème de l'impôt sur le revenu ne serait pas indexé sur l'inflation. Dans le budget prévu par le gouvernement, les tranches du barème devaient en effet être revalorisées de 2%, c'est-à-dire le niveau moyen d'inflation attendu en 2024. Résultat : quelque 380 000 ménages non imposables dont les revenus auront augmenté en 2024 pourraient donc finalement être assujettis à l'impôt sur le revenu. En tout, selon les calculs de Bercy cet automne, le gel du barème pourrait provoquer un surplus de recettes de 3,7 milliards pour les caisses de l'État.

Le reste des mesures fiscales prévues dans le PLF 2025 (contribution sur les hauts revenus, surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, etc.) ne seraient bien sûr pas appliquées. Toutes les recettes supplémentaires figurant dans le texte initial du gouvernement (environ 20 milliards d'euros) seraient annulées.

Les retraités pourraient sortir parmi les grands gagnants de cette situation inédite. Dans le cas du budget de la Sécurité sociale qui régit les allocations, « toutes les prestations sociales continueront donc à être versées à gui-

chet ouvert », détaille François Ecalle, expert des finances publiques et directeur de Fipeco. En effet, en l'absence de PLFSS, le code de la sécurité sociale s'appliquerait. Finie donc la revalorisation étagée des retraites sur l'inflation, portée par Michel Barnier et remaniée par Les Républicains, et les environ 3 milliards d'euros qu'elle devait permettre de dégager. Selon ce code, les pensions des régimes de base seraient relevées du montant de l'inflation dès le 1^{er} janvier.

En cas de chute du gouvernement actuel, le prochain pourrait déposer un projet de loi permettant de demander aux députés la reconduction des impôts tels que votés dans la loi de finances 2024

Sur le budget de la Sécurité sociale, a priori, le reste des mesures prévues (dont notamment la fameuse baisse des allègements de charges) devrait également être balayé avec à la clé près de 15 milliards d'économies en moins par rapport au projet de loi présenté par le gouvernement en octobre.

Côté dépenses, la loi spéciale permettrait au gouvernement de procéder par décret pour allouer « le minimum de crédits qu'il juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics ». « Le gouvernement est autorisé à ouvrir des crédits par décret à hauteur du dernier budget voté », détaille encore François Ecalle. À noter que du point de vue du budget de l'État, cela ne devrait pas changer fondamentalement les marges de manœuvre de l'administration, dans la mesure où le gouvernement Barnier, dans sa copie initiale, proposait un montant total de crédits pour 2025 à peu près équivalent à celui de 2024 (environ 490 milliards d'euros).

En somme, la motion de censure pourrait mettre les comptes publics dans une situation plus que délicate. Pour rappel, une note de la Direction du Trésor, datée de juillet, prédisait un déficit de 6,2 % en 2025 en l'absence de mesure de redressement. La situation budgétaire pourrait devenir d'autant plus complexe que les marchés semblent réagir avec anxiété à la perspective d'une France sans budget. Ce lundi, l'écart entre les taux d'intérêt d'emprunt de la France et de l'Allemagne, véritable baromètre de la confiance des investisseurs vis-à-vis de la signature de la France, a fortement augmenté. ■ **J.R.P.**